Habitat Architecture Environnement





DATE-LIMITE DE
REMISE DES DOSSIERS
3 NOVEMBRE
2011 minuit
(cachet de la poste faisant foi).

Le Prix AMO est, à ce jour, le seul prix d'architecture d'ampleur nationale qui récompense conjointement le couple maître d'ouvrage/architecte. Aucune présélection des candidatures n'est organisée avant les débats du jury.



Habitat Architecture Environnement





RENCONTRE

AUTOUR DU PRIX AMO HABITAT ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT AVEC PASCAL CHOMBART DE LAUWE, PRÉSIDENT D'AMO

Propos recueillis par Christine Desmoulins

AMO LANCE SA DEUXIÈME ÉDITION DU PRIX AMO HABITAT, QU'EN ATTENDEZ-VOUS EN TANT QUE NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ?

La question essentielle tient à mon sens au rayonnement de l'architecture ordinaire. J'ai trop souvent constaté la mise en scène d'une architecture « extraordinaire » alors qu'en France la question d'une architecture quotidienne de qualité est un enjeu fondamental, surtout pour le logement social. En tant que président d'AMO, je souhaite que l'architecture ordinaire soit favorisée dans tous les domaines et plus particulièrement en matière d'habitat.

LE PRIX AMO EST GÉNÉRALEMENT PRÉSIDÉ PAR UN MEMBRE ÉMINENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. APRÈS DES PERSONNALITÉS COMME LOUIS SCHWEITZER, LAURE ADLER, PATRICIA BARBIZET ET FLORENCE NOIVILLE QUI SERA LE PRÉSIDENT DU JURY 2011?

Jean-Luc Hees, président directeur général de Radio France, présidera ce jury composé de dix-huit personnalités, représentants éclairés de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

CE PRIX PORTE-T-IL BIEN SUR TOUS LES TYPES D'HABITAT?

Seule la maison individuelle isolée conçue pour un particulier est exclue du Prix AMO Habitat car elle est souvent le fruit d'une maîtrise d'ouvrage très occasionnelle. Par contre, tous les projets relevant de l'habitat collectif ou individuel groupé, de l'habitat dense et de l'habitat intermédiaire peuvent concourir, qu'ils soient réalisés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés.

BIEN AVANT DE PRÉSIDER L'ASSOCIATION, VOUS AVEZ VOUS-MÊME ÉTÉ LAURÉAT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE CE PRIX AMO EN 2009, AVEC DES IMMEUBLES VILLA ET UN IMMEUBLE COLLECTIF D'HABITAT DENSE. LES ENJEUX DE L'HABITAT ONT-ILS ÉVOLUÉ DEPUIS ?

Depuis 2009, la demande architecturale formulée par les maîtres d'ouvrage a considérablement évolué. La majorité des maîtres d'ouvrage s'intéressent désormais à une expression contemporaine de l'habitat. Ils ont aujourd'hui de véritables attentes qu'ils n'hésitent pas à formuler dans leurs programmes et les dirigeants de plusieurs grands groupes immobiliers insistent pour que leurs équipes mènent une réflexion sur l'architecture contemporaine.

Cet intérêt pour la qualité architecturale dans le logement est aussi partagé par nos membres industriels que je remercie pour leur soutien au Prix AMO Habitat Architecture Environnement. Sur cette deuxième édition, Saint-Gobain rejoint la Fondation d'entreprise Excellence SMA et GrDF en qualité de grands partenaires.

POURQUOI LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE EST-ELLE UN AUTRE CRITÈRE DÉTERMINANT?

Le critère environnemental a été un élément décisif de cette évolution et les architectes qui s'étaient saisis de cette question étaient attendus par les maîtres d'ouvrage. Ces derniers se sont engagés à dépasser les normes actuellement en vigueur (RT 2005) pour intégrer, même en dehors des éco quartiers, les normes BBC (bâtiment à basse consommation) qui permettent une consommation inférieure à 50 W/m² au lieu de 100W/m² pour la RT2005. Ceci a une incidence directe sur l'écriture architecturale des projets qui tend à se simplifier au profit d'une attention plus grande

portée à l'usage.

Pour les architectes, la question est de choisir entre un bâtiment « fin et très vitré » ou un « bâtiment épais et peu ouvert ». Dans les deux cas, ils sont capables de réaliser des logements répondant à ces normes tout en étant très lumineux.

Les choses devraient encore évoluer favorablement à l'avenir car la nouvelle norme RT 2012 imposera bientôt qu'un sixième de la surface habitable d'un logement soit vitrée. N'oublions pas qu'en Europe des pays comme la Hollande vont encore au-delà. Toutes ces évolutions vont dans le sens d'une amélioration du confort du logement alors même que les critères du développement durable imposent de construire des immeubles où il fera bon vivre pendant longtemps.

Dès lors, le coût de construction doit être analysé en regard de la durée de vie de ces immeubles et des coûts de gestion et d'entretien. La qualité d'usage de ces bâtiments repose aussi sur leur intégration dans une ville agréable, facile à vivre au quotidien. Dès lors, la relation du bâti à son environnement et la façon de traiter les co-visibilités sont autant de facteurs à considérer dans un projet.

DANS LE CADRE DE VOTRE MISSION, COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DU PRIX À L'AVENIR ?

Nous évoquions l'habitat individuel isolé, fruit de la commande privée des particuliers pour eux-mêmes. Cette question étant essentielle face à la consommation de nos territoires et à des enjeux tant sociaux et sociétaux qu'écologiques et paysagers, je souhaiterais que nous puissions faire évoluer le prix pour intégrer cette problématique tout en gardant sa spécificité initiale la relation maître d'ouvrage/architecte.



LE JURY PRIX AMO



LE JURY EST CONSTITUÉ DE :

2 CHOMBART de LAUWE Pascal

Architecte Président AMO

3 CIMERMAN Benjamin **Directeur RFR Elements**

4 COLBOC Emmanuelle **Architecte**

5 DELCAMBRE Bertrand Président CSTB

6 FEREDJ Rémi Directeur départemental

7 GALEY Bertrand-Pierre

Patrimoine RATP

Directeur, Adjoint au directeur général des patrimoines, en charge de l'architecture

8 GONZALEZ Xavier **Architecte**

9 HARTWEG Eric Directeur opérationnel SERS/ Président AMO **ALFC**

10 HENNEQUIN Denis Président ACCOR

11 LAURENT Gérard Président Fondation d'Entreprise Excellence SMA













13 MANCEAU Maurice **Directeur Habitat France** SAINT-GOBAIN

14 MII I F Δlain Directeur Marchés d'Affaires



16 PRIBETICH Justine Sociologue

17 ROTH Bernard Président PERICLES développement Président d'honneur AMO

19 WEEKE DOTTELONDE

18 SLAMA Raphael Président QUALITEL









Phine

Architecte









DATE-LIMITE DE **REMISE DES DOSSIERS 3 NOVEMBRE 2011** minuit (cachet de la poste faisant foi).

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE SONT À ADRESSER À LA PERMANENCE D'AMO **PRIX AMO 2011** HABITAT ARCHITECTURE **ENVIRONNEMENT**

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX AMO 2011

SONT CONCERNÉES PAR LE PRIX AMO HABITAT ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT 2011:

Les opérations en construction neuve ou en réhabilitation, achevées après le 1er janvier 2008, s'inscrivant dans l'une de ces trois catégories :

- habitat collectif.
- réalisations comportant une mixité (habitat collectif et individuel) et/ou une mixité fonctionnelle,
- ▶ village de maisons denses ou habitat intermédiaire.

SONT EXCLUS:

- Les réalisations des membres du jury (architectes et/ou maîtres d'ouvrage).
- Les réalisations par des services techniques assurant à la fois le rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre
- Les bâtiments non occupés au 30 juin 2011

Nos partenaires





GÉRARD LAURENT PRÉSIDENT





ALAIN MILLE
DIRECTEUR DES MARCHÉS
ENTREPRISES



MAURICE MANCEAU DIRECTEUR HABITAT FRANCE





VÉRONIQUE MOUEZY RESPONSABLE NATIONALE PRESCRIPTION



CSTB is later on condition from

BERTRAND DELCAMBRE PRÉSIDENT



ANNE BERNARD-GELY DIRECTEUR GÉNÉRAL





ANNIE GLIOZZO

PRESCRIPTION NATIONALE
EN CHARGE DE LA SANTÉ



QUALITEL •

RAPHAËL SLAMA PRÉSIDENT



LAURENT MOISSON DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PRESCRIPTION





ISABELLE DE PONFILLY DIRECTEUR GÉNÉRAL



VORWERK

BERNARD SEIVE
RESPONSABLE GRANDS
COMPTES FRANCE & EXPORT

LE PRIX AMO 2011
HABITAT ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT
A REÇU LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DE LA COMMUNICATION,
DIRECTION DES PATRIMOINES.



DEPUIS SA CREATION EN 1983, AMO s'attache à promouvoir la qualité architecturale en soulignant l'importance du rôle respectif du maître d'ouvrage et de l'architecte dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine. Elle rassemble des maîtres d'ouvrage publics et privés et des architectes ainsi que des industriels du secteur de la construction. AMO organise des visites de réalisations architecturales et d'opérations d'aménagement, des conférences (Pratiques de maîtrise d'ouvrage, Santé dans le bâtiment) et des voyages d'études.

AMO COMPTE AUJOURD'HUI 10 ASSOCIATIONS RÉGIONALES :

• Nord-Pas-de-Calais (1985) • Rhône-Alpes (1991) • Provence-Méditerranée (1994) • Midi-Pyrénées (1997) • Bretagne-Pays-de-la-Loire (1998) • Alsace-Lorraine-Franche-Comté (2000) • Limousin (2002) • Normandie (2005) • Languedoc-Roussillon (2006) • Aquitaine (2009).



CONTACT AMO Zai'a Mhimdi

Tél.: 01 40 81 23 69/71 • Fax: 01 40 81 25 51 • e-mail: info@amo.asso.fr

AMO c/o MEDDTL - La Grande Arche – Pilier Sud

92055 Paris la Défense cedex 04 • WWW.amo.asso.fr